

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 14 Novembre 2013 à 20 h 30**  
**en Mairie de Dommartin-les-Remiremont**  
**Salle du Conseil**

**Procès-verbal**

L'an 2013, le 14 novembre à 20 :30, le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux pour le 6 novembre 2013. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 novembre 2013.

**Présents** : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Daniel LALLEMANT, M. Robert SALZEBER, Mme Elisabeth AMET, Mme Colette CONTAUX, M. Gérard CUNAT, M. Jean-Pierre DIDIER, M. Christophe GRAVIER, M. Jean MANSOURI, M. Dominique PIERRE, M. Maurice ROCKLIN

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. Jean-Marc FANTONI à M. Michel BUTZ, M. André LOUIS à M. Robert SALZEBER, M. Maurice JOUENNE à Mme Colette CONTAUX.

**A été nommé secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre DIDIER

## **DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Droit de préemption urbain**

Vente d'un appartement sis 132 rue de Rapré appartenant à Décoration de Faucompierre Ugo Mourot

Vente d'un appartement sis 168 rue de Franould appartenant à Mme Nathalie Haleine

Vente de parcelles de terrain sis 605 rue de Pont appartenant à Mr François HANS

Vente de parcelle de terrain sis 155 rue des Clos appartenant à Mme Eliane QUINANZONI

Vente d'un immeuble sis 1250 rue de la Poirie appartenant à Mrs GROSJEAN Hervé et Christian et Mr et Mme VINEL Philippe

## **AFFAIRES COMMUNALES**

### **1. Ressources Humaines**

#### **- Formation des personnels**

formation cart@ds ( cadastre et logiciel urbanisme Pour le SIG Systèmes d'informations informatisées )

Dans le cadre de la commande passée par la Communauté de Communes en vue de l'évolution du logiciel [cart@ds](#) serveur vers la gamme [cart@ds](#) CS avec interface intragéo hébergé, à compter du 1er Janvier prochain, la formation des personnels concernés est assurée par un intervenant de la Société GFI Géosphère.

Cette formation se déroulera les 14 et 15 Novembre. Mme Nicole LOUIS et Mme Rolande MANSUY participent à cette formation.

#### **- Régime Indemnitaire :**

Le compte rendu de la réunion de la commission du personnel communal est lu par Mme AMET.

Vu la conjoncture, la commission décide de reconduire le montant de l'année 2012 qui était de 5785 € sur l'année 2013.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de la commission.

### **- Vaccination antigrippale**

Une note de service a été donnée au personnel communal afin de procéder à une vaccination antigrippale gratuite pour les personnes volontaires.

Deux personnes ont répondu à ce jour.

## **2. Finances et Affaires Economiques**

### **Préparation du Budget 2014.**

Bien que le mandat du Conseil Municipal actuel se termine, M. le Maire précise que la préparation du budget se déroulera normalement ; quitte au prochain conseil de le modifier.

Expression des besoins par service à fournir pour le 20 décembre 2013

### **Délibérations modificatives**

Budget Exploitation de la forêt

Délibération modificative n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits complémentaires qui ne modifient pas l'équilibre du budget :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 6068 « Autres matières et fournitures » : 2 100 €

Article 61524 « Bois et forêts » : 1 900 €

Article 6282 « Frais de garderie » : 7 000 €

Recettes

Article 7022 « Vente de bois » : 11 000 €

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour ces modifications budgétaires.

### **Redevance pour la distribution de gaz**

Délibération fixant le taux à 0,035 €/m pour la redevance due à la commune par Gaz de France pour l'occupation de son domaine public pour l'année 2014

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le taux de cette redevance.

### **Avenir du bureau de poste**

La Poste avance que la fréquentation du bureau serait insuffisante. A supposer que ces allégations soient fondées, nous devons en connaître les raisons et proposer des solutions.

Pour cela un sondage écrit sera distribué par les élus à tous les habitants.

Les résultats seront publiés ( Poste et usagers).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## **3. Gestion et entretien du patrimoine**

### **Chalet de la Grande Goutte**

Incendie du chalet dans la nuit du 23 au 24 octobre 2013

Un devis a été demandé. Montant des travaux : 11 500 € TTC

Visite de l'expert de l'assurance le 14 novembre 2013.

## **Les Blés d'or**

M. ROCKLIN fait le point de situation : Le chantier est pratiquement terminé, mise à part quelques points de détails. Les dernières plantations seront réalisées au printemps afin que les terres se mettent en place durant l'hiver.

## **Contrat Natura 2000 en forêt communale de Dommartin pour les parcelles situées en zone de présence du Grand Tétras**

Le Parc naturel régional des ballons des Vosges a adressé à la commune, le 18 octobre le dossier de contrat natura 2000 (voir délibération ci-dessous du 28 mars 2013).

Monsieur le Maire expose la proposition conjointe de l'ONF et du Parc Naturel des Ballons des Vosges concernant la mise en œuvre de travaux de génie écologique sur la zone de la Tête de Houé et des Meules (parcelle 38 et 56).

- Zone de quiétude : travaux de restauration d'habitats favorables (Grand Tétras en particulier) : réouverture de clairières et dosage approprié d'essences.
- Le montant total des travaux envisagés est estimé à 8 405,00 € HT.

Ces travaux peuvent être aidés par l'Europe.

Pour donner suite à l'affaire le Parc naturel régional des ballons des Vosges nous demande de compléter le dossier et de prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de Dommartin :

- approuve à l'unanimité le projet de contrat natura 2000 qui lui a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques.
- sollicite une subvention (crédits État-Europe) de 8 405,00 € établie sur la base des devis descriptifs et estimatifs pour les travaux de génie écologique proposés par l'ONF et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges sur les parcelles forestières 38 et 56.
- s'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune.
- certifie que le projet de contrat natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.
- donne pouvoir au maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat natura 2000.

## **Plan de circulation en forêt**

Projet en cours : Plan de circulation autour du chalet des Meules.

Subvention de 5 305,46 € accordée par la Région au titre de la création d'une zone de quiétude en forêt communale. Les panneaux et barrières seront posés par l'ONF.

## **Agence Technique Départementale**

Création de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 22 juillet 2013.

L'objectif de l'AGENCE est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie. L'adhésion à l'AGENCE est soumise à cotisation ; le recours aux prestations de l'AGENCE fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'AGENCE.

L'AGENCE DEPARTEMENTALE est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par les Maires, et un Conseil d'Administration.

Le montant de la cotisation pour l'adhésion à cette agence est de 1€ par habitant (0,40 € du Conseil Général et 0.60 € par habitant).

M. le Maire demande au conseil d'attendre avant que de s'engager.

Le Conseil, à l'unanimité décide d'attendre et de ne pas adhérer pour l'instant à cette Agence Départementale.

### **Gestion patrimoniale des réseaux**

Un décret de 2012 a instauré l'obligation pour les communes de réaliser un inventaire détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable

Pour cela, une consultation va être lancée pour la réalisation d'un schéma de distribution d'eau potable. Cette prestation devra être conforme à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui précise l'obligation d'arrêter un schéma de distribution d'eau potable et la réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

L'étude comprendra les phases suivantes :

- phase 1 : études préliminaires et zonage,
- phase 2 : descriptif détaillé des ouvrages,
- phase 3 : plan d'actions et rapport final.

Cette étude sera financée à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité au lancement de cette étude et à la demande d'une subvention de l'Agence de l'eau.

M. le Maire propose que cette étude puisse être complétée par une autre portant sur la gestion des réseaux d'assainissement en étroite collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, après avoir consulté l'agence de l'eau et le SIAHR, à s'engager dans cette voie pour autant qu'il obtienne le concours de ladite agence.

### **Travaux sur les réseaux d'eau**

M. SALZEBER fait le point de situation sur les travaux du réseau d'eau.

Alimentation du secteur des Xaty –Installation d'un supprimeur dans le réservoir de Franould.  
Sur le secteur des Xaty, les pompes sont installées et l'analyse est conforme.

Réhabilitation et mise à niveau des stations de neutralisation de Clairegoutte et Grande Goutte.  
Les travaux sur le secteur de Grande Goutte sont terminés. La peinture du château d'eau a été refaite.  
L'électricité est à terminer la semaine prochaine sur le secteur de Clairegoutte.

### **Travaux en zones d'inondabilité**

M. GENAY nous fait le point de situation sur ces travaux.

Travaux effectués ou en cours : Le curage des fossés, la coupe du bord des ruisseaux, les plantations des abords. La société qui a sollicité la commune afin de réaliser les travaux restants sera « mise à l'épreuve » avant de commencer ces travaux.

### **Installation classée pour la protection de l'environnement.**

Demande présentée par la Société Rupt Matériaux dont le siège social est situé Route de Vecoux lieudit « Sevrichamp » à 88360 RUPT SUR MOSELLE , en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de matériaux sur le territoire de Rupt sur Moselle.

La Mairie de Dommartin se trouve dans le rayon d'affichage défini par l'arrêté préfectoral. Le Conseil doit par conséquent donner son avis.

Les communes concernées ayant données chacune un avis favorable, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne également un avis favorable à ce projet.

### **Projet d'échange de terrains**

Projet d'échange de terrain lieudit « la Closeure- la Bruche » avec Mr et Mme Roger FRANCOIS

Surface échangée : 621 m<sup>2</sup>

Notaire : Maître Nathalie Louis Dasse

Frais géomètre et notaire à la charge de Mr et Mme Roger FRANCOIS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet échange de terrain.

### **Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Classement des voies communales suivantes :

- *La voie communale de l'Ascencement, 510 mètres, n° 62 sur le tableau de classement des voies communales*
- *Le chemin de Tirpoix, 230 mètres, n° 63 sur le tableau de classement des voies communales*
- *L'impasse de Franould, 100 mètres, n° 67 sur le tableau de classement des voies communales*
- *La Place des AFN*
- *La place de l'Eglise*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de fixer la longueur de voies communales à :

47 088 mètres + 840 mètres, soit un total de 47 928 mètres.

## **4. Sport Loisirs et Culture**

### **Conservation et mise en valeur du Patrimoine**

- Maison du patrimoine :
  - mise en sécurité
  - achat de mobilier en cours

Compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Metz le 29 octobre (avec la DRAC)

A la suite de l'obtention des autorisations, l'achat du mobilier peut être envisagé suivant les plans établis.

- Conservation :
  1. Chemin de croix de l'Eglise
  2. Statuettes ( 9 classées)

- Eglise : L'installation d'un sas de visite sécurisé dans l'entrée de l'église est envisagée. Le cout approximatif de cette réalisation est de 9000 € à prévoir au budget. 50% seront subventionnés par la DRAC.

## **Office du tourisme de Remiremont**

Renouvellement de l'adhésion de Dommartin.  
Montant de cette adhésion : 1.5 € par habitant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion.

## **Bulletin Municipal**

Présentation au Conseil la mise en œuvre du prochain bulletin municipal.

Dans un premier temps il sera retiré du bulletin tout ce qui concerne les élus actuels (Trombinoscope commissions...) afin de le publier à la date habituelle.

A charge au nouveau conseil de réaliser une seconde partie afin de présenter les nouveaux élus et leurs fonctions.

## **Téléthon**

Les manifestations prévues à ce jour : Animations à l'école maternelle. Café, Thé...

## **5. Affaires Scolaires**

### **Conseils d'Ecoles**

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 8 novembre 2013 de l'Ecole Maternelle.

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 5 novembre 2013 de l'Ecole Elémentaire.

Le point sur les rythmes scolaires fut le sujet principal de ces conseils d'écoles et des propos échangés par le Conseil.

## **6. Gestion Emploi des moyens techniques**

### **Travaux en cours**

M. SALZEBER nous fait le point sur les travaux en cours et à venir (dans la cadre de l'ATESAT)

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **1. Communauté de Communes de la Portes des Hautes Vosges (CCPHV)**

Prochain Conseil Communautaire le 10 décembre à 18 h30 à Saint Etienne

Arrêté préfectoral n°2376/2013 du 21 octobre 2013, constatant le nombre total de sièges de l'organe délibérant de la communauté de communes de la Porte des Hautes Vosges, ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Répartition des sièges statuée par la préfecture en fonction du nombre d'habitants des communes concernées :

REMIREMONT :	12
SAINT NABORD :	6
SAINT ETIENNE :	5
ELOYES :	4
DOMMARTIN :	2
VECOUX :	1

Impression générale : les petites communes auront des difficultés à se faire entendre.

## **2. Syndicats intercommunaux**

### **Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées**

M. LALLEMANT lit le compte rendu de la réunion du comité syndical du 29 octobre 2013 au Conseil.

### **Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte**

M. PIERRE lit le compte rendu de la réunion du 7 novembre au Conseil.

## **AFFAIRES DIVERSES**

**Création de maison de santé rurale** à l'initiative du corps médical : le permis de construire est sollicité.

### **Assemblée générale des Maires Ruraux des Vosges**

Compte rendu de la réunion du 25 octobre consultable en Mairie.

### **Batterie-Fanfare l'Etendard :**

Fête de la Sainte Cécile leur sainte patronne : le 24 novembre à 9 h 30 à l'Eglise

La séance est levée à 23h30.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 14 novembre 2013

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre DIDIER